

## EOLIENNES EN MER DIEPPE ET LE TREPORT

### Projet de parc éolien en mer Dieppe et le Tréport

#### COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 18 OCTOBRE 2016 À CAYEUX-SUR-MER

L'atelier a duré 3 heures 50 et a réuni environ 80 participants.

En tribune :

- Pour la maîtrise d'ouvrage : Christophe LEBLANC, directeur du développement du projet Dieppe - Le Tréport ; Romain GUESDON, responsable environnement
- Le garant de la concertation : Jacques ROUDIER

#### Déroulement de la réunion :

1. Ouverture et intervention de Jacques ROUDIER, garant de la concertation
2. Présentation générale du projet et de ses caractéristiques, Christophe LEBLANC, Eoliennes en Mer Dieppe – Le Tréport (EMDT)
3. Présentation de l'état initial, Romain GUESDON, EMDT
4. Echanges
5. Présentation en sous-groupes de trois thématiques de l'état initial
6. Mise en commun
7. Conclusion de l'atelier, Christophe LEBLANC, EMDT

#### 1. Ouverture

**Claude CHARDONNET, animatrice de l'atelier**, accueille les participants, ouvre la réunion et en présente le déroulé consacré au partage d'informations sur l'état initial de l'environnement du projet et à l'échange entre les experts, le maître d'ouvrage et le grand public. Au travers des résultats présentés par les bureaux d'experts, trois thématiques seront abordées par l'ensemble des participants répartis en trois groupes : l'avifaune et les mammifères marins, les ressources halieutiques et les fonds marins, et le milieu humain.

**Jacques ROUDIER, garant de la concertation**, précise (cf. diaporama) que cette concertation fait suite au débat public et qu'il a été désigné, le 6 avril 2016, par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), à la demande du maître d'ouvrage, pour une durée allant jusqu'à l'enquête publique. A ce titre, il est indépendant du maître d'ouvrage, neutre et impartial vis-à-vis du projet.

Il a pour mission d'accompagner le maître d'ouvrage dans sa démarche de concertation et de veiller à ce que celle-ci se déroule dans le respect des valeurs du débat public. Cela implique que le public le plus large reçoive une information complète et de qualité, qu'il puisse participer et obtenir des réponses du maître d'ouvrage : Le garant peut être saisi par les participants à la concertation sur les conditions dans lesquelles elle se déroule, et il joue un rôle d'aiguillon pour le maître d'ouvrage en cas de besoin. A terme, il rédigera un rapport sur le déroulement de la concertation pour la CNDP, lequel sera rendu public.

Le garant informe les participants qu'ils peuvent le contacter via une adresse e-mail dédiée : [garant.eoliennesdlt@gmail.com](mailto:garant.eoliennesdlt@gmail.com).

## **2. Présentation générale du projet et de ses caractéristiques**

---

**Christophe LEBLANC, EMDT, présente (cf. diaporama) :**

- Les caractéristiques du projet en bref
- Les engagements du maître d'ouvrage suite au débat public
- L'état d'avancement du projet (fin de la période de « levée des risques »)
- Les prochaines étapes

## **3. Présentation de l'état initial dans l'étude d'impact**

---

**Romain GUESDON, EMDT, présente (cf. diaporama) :**

- La place de l'étude d'impact dans le calendrier du projet et son contenu
- La méthodologie de l'état initial
- Les trois composantes de l'état initial qui vont être présentées lors des tables thématiques : i) Avifaune et mammifères marins ; ii) Ressources halieutiques et fonds marins ; iii) Milieu humain

## **4. Echanges avec la salle**

---

**Olivier BECQUET, président de la commission environnement du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Haute-Normandie,** rappelle l'opposition des pêcheurs au projet depuis 11 ans et affirme que le promoteur l'a élaboré en dialoguant avec les élus locaux mais pas avec le secteur de la pêche, ce dernier n'acceptant pas le site choisi pour le projet. Il considère que la concertation qui a eu lieu à la demande des pêcheurs a été exploitée par le maître d'ouvrage pour affirmer que le projet avait leur aval. Selon lui, le dispositif de concertation a en réalité démontré que la zone choisie ne devait en aucun cas accueillir le parc éolien car la zone serait très riche avec de nombreuses espèces à haute valeur ajoutée, et qu'une partie du chiffre d'affaires des pêcheurs serait réalisée dans la zone du projet, entraînant « la mort de la pêche au Tréport ». Il souligne que le secteur de la pêche est en mesure d'embaucher de nouveaux marins, et que, s'il est dit que cette activité s'affaiblit, elle ne suivrait en fait que la tendance des autres professions. Il mentionne la grande opportunité pour le territoire que le promoteur voit dans le projet, notamment en termes de revenus, mais estime que les habitants seront avant tout sollicités financièrement. Il rappelle que le promoteur a présenté ses études à l'Etat, concernant le secteur de la pêche, à la demande de ce dernier. M. BECQUET cite la perte de 20% du chiffre d'affaires pour certaines flottilles locales pêchant aux alentours de la zone du parc éolien, d'après des études précédentes menées par le maître d'ouvrage. Dans le cas où les pêcheurs seraient autorisés à pratiquer leur activité au sein du parc éolien, Olivier BECQUET estime que la dangerosité de l'exercice les en dissuadera puisque, selon des sources non précisées, entre 2000 et 2014, on a déploré 148 accidents, 19 morts et plus de 40 blessés dans les parcs éoliens en mer existants.

**Pascal COQUET, président du CRPMEM de Haute-Normandie,** indique que les pêcheurs n'ont jamais été opposés au projet de parc éolien lui-même mais à la zone choisie. Selon lui, celle-ci est la plus riche de toute la Manche, elle représente 9 millions d'euros de chiffres d'affaires et elle s'avère fréquentée par 950 entreprises et 3200 marins-pêcheurs, dont 60 % de Normandie et 40 % des Hauts-de-France. Il évoque le problème des déplacements de flottilles dus aux dépassements de quotas, après la découverte d'un gisement de coquilles Saint-Jacques à cet endroit, qui ne serait plus accessible avec l'aménagement du parc éolien.

**Valérie GARRAUD, conseillère régionale de Normandie,** demande si le maître d'ouvrage dispose d'une bibliographie sur les parcs éoliens en mer en Europe, sachant que le premier date de 1991, et en particulier des données sur la diminution du nombre d'espèces et le tonnage de pêche en phase de construction, de reconstitution voire de démantèlement.

**Gérard BILON, président de l'association Sans offshore à l'horizon (Le Tréport),** demande si le maître d'ouvrage, qui semble mettre en doute les chiffres avancés par les comités de pêche, va fournir ce soir des chiffres comparatifs, ce qui est plus intéressant selon lui que d'évoquer des hypothèses incertaines.

- **L'opposition des pêcheurs au projet**

**Christophe LEBLANC, EMDT,** dit être bien conscient de l'opposition des pêcheurs au choix de la zone, qui a été exprimée à différentes reprises, notamment lors du débat public. Il rappelle que le maître d'ouvrage a noué des échanges fructueux avec les comités régionaux des pêches, qui ont notamment participé à une étude sur l'activité de la zone pour identifier les bateaux concernés et les grands chiffres de l'activité.

- **La bibliographie sur les parcs éoliens en mer**

**Romain GUESDON, EMDT,** indique que la bibliographie sur les parcs éoliens en mer constitue l'une des sources de l'étude d'impact sur l'environnement, plus spécifiquement au regard de l'évaluation des impacts des phases de construction et d'exploitation. La phase de démantèlement n'a, quant à elle, que très peu été observée pour ce type d'infrastructure.

- **Données comparatives des pêcheurs et du maître d'ouvrage**

**Claude CHARDONNET, animatrice,** indique que les travaux qui suivent ont précisément pour objet d'échanger sur les données disponibles.

## **5. Présentation en sous-groupes des trois thématiques de l'état initial**

Les participants se répartissent en trois groupes auxquels le maître d'ouvrage et les bureaux d'études experts présentent successivement les trois volets de l'état initial puis échangent avec les participants (45 minutes pour chaque session) :

- i) Avifaune et mammifères marins, présenté par Arnaud GOVAERE, Biotope ;
- ii) Ressources halieutiques, présenté par Pierre BALAY, Cellule de Suivi du Littoral Normand (CSLN) et fonds marins présenté par Romain Guesdon, EMDT ;
- iii) Milieu humain, présenté par Michèle CABANIS, Vues sur Mer, dont une partie sur la pêche, la sécurité maritime et la navigation présentée par Christophe LEBLANC, EMDT.

Chaque groupe désigne un rapporteur qui relève à la fois les questions et les avis des intervenants, ainsi que les réponses apportées par le maître d'ouvrage et en dresse une synthèse.

Chaque participant a également la possibilité de remplir une fiche individuelle sur laquelle il indique ses questions et avis (cf. grilles en annexe). La possibilité lui est offerte de la remettre au maître d'ouvrage s'il souhaite obtenir une réponse par écrit, à la suite de la réunion.

## 6. Mise en commun

---

- **Avifaune et mammifères marins**

### Groupe n° 1

**Jean-Marie DESACHY, rapporteur du groupe n° 1**, précise qu'il réside à Lamaronde en Picardie et qu'il est un habitué de la zone de Cayeux-sur-Mer. Il rapporte que d'après l'étude présentée sur l'état actuel de l'avifaune, qu'il juge exhaustive, certaines espèces sont actuellement en difficulté et risquent de disparaître : à ce titre, il considère que l'implantation de 60 éoliennes aggraverait la situation et appelle à poursuivre la lutte contre le projet, pour laquelle il se dit optimiste. Il met en doute la méthodologie des experts mobilisés par le maître d'ouvrage pour faire le décompte des oiseaux qui fréquentent le site choisi pour le parc éolien.

**Claude CHARDONNET, animatrice**, demande aux membres du groupe n° 1 s'ils se retrouvent dans la présentation de leur rapporteur ; aucun d'entre eux n'exprime de contradiction ou de complément.

### Groupe n° 2

**Sonia MULLER, rapporteuse du groupe n° 2**, précise qu'elle travaille au CRPMEM de Haute-Normandie.

Le groupe a relevé que les études du projet ont commencé en 2007 et ont continué depuis, malgré un premier appel d'offres déclaré infructueux par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et un premier débat public ayant conduit à des conclusions négatives pour le projet.

Des questions ont été soulevées au sujet des pics de présence des mammifères marins. Le bureau d'études mobilisé par le maître d'ouvrage a relevé un impact de la pêche professionnelle en particulier sur la présence des oiseaux, qui s'avèrent attirés par le trafic des navires : la phase de construction devrait donc conduire à leur réduction s'il était interdit de naviguer sur ou à proximité de la zone.

Les retours d'expérience européens ont permis de constater que les mammifères marins s'éloignent pendant la phase de construction puis reviennent petit à petit. A leur sujet, le maître d'ouvrage a confirmé avoir exploité les données issues du projet de classement de la zone en Natura 2000 « Habitat ». Elle estime que le maître d'ouvrage a confirmé que le battage des pieux aurait des répercussions sur les mammifères<sup>1</sup>, de façon différente en fonction des espèces, en particulier pour le marsouin qui présente un enjeu communautaire, qui figure dans plusieurs conventions, et qui s'avère très présent ici, de la fin de l'hiver au début du printemps, en raison de la richesse des ressources halieutiques. Les oiseaux, dont certaines espèces présentes impliquent de forts enjeux environnementaux, sont quant à eux concernés par le risque de collision et de destruction<sup>2</sup>.

L'étude présentée a été jugée très intéressante et corrobore les informations des professionnels : le CRPMEM souhaiterait y avoir accès dans son intégralité pour l'étudier de manière approfondie.

Le groupe a souhaité savoir si cette étude prévoit un impact préjudiciable pour les oiseaux d'intérêt communautaire et les espèces en danger, et quelle serait l'attitude de l'Etat le cas

---

<sup>1</sup> Cette réunion publique avait pour objectif de partager les résultats de l'état initial environnemental du projet et non pas l'évaluation des impacts qui fera l'objet d'une réunion publique ultérieure.

<sup>2</sup> Cette réunion publique avait pour objectif de partager les résultats de l'état initial environnemental du projet et non pas l'évaluation des impacts qui fera l'objet d'une réunion publique ultérieure.

échéant : il a été répondu que le parc fera l'objet de prescriptions et d'adaptations pour limiter les dommages, conformément à la doctrine « éviter, réduire, compenser ».

**Pascal COQUET** affirme que, selon certains acteurs de la Baie de Seine, aucun marin ne viendra pêcher dans l'enceinte du parc éolien.

### Groupe n° 3

**Thierry DEREUX, rapporteur du groupe n° 3**, précise qu'il est lillois et qu'il est un habitué de la zone de Cayeux. Il déclare que le groupe a eu tendance à remettre en cause la méthodologie des études présentées, par exemple sur le positionnement du radar implanté à Ault qui dispose d'un rayon de 15 km<sup>3</sup> et étudie les déplacements d'oiseaux dans l'aire d'étude éloignée du projet, alors que la 1<sup>ère</sup> éolienne se situera au-delà ; ou encore sur la méthode de traçage des migrations d'oiseaux compte tenu de leur profusion.

Il rappelle que le maître d'ouvrage a été interrogé sur la comparaison entre les accidents d'oiseaux sur des parcs terrestres et des parcs en mer ; le risque d'augmentation d'échouages des mammifères sur la période de battage qui serait la période la plus difficile pour ces derniers ; sur la profondeur des pieux des éoliennes ; sur le lieu de la maintenance ; sur les récifs artificiels, qui ne font pas l'objet de demandes de la part des pêcheurs d'après la réponse apportée. Il annonce qu'il a été demandé de faire en sorte que le parc devienne une fondation écologique avec l'effet « réserve ». Le rapporteur confirme le souhait d'avoir accès aux études et il indique que le groupe a également manifesté une certaine impatience pour obtenir la présentation des impacts.

**Claude CHARDONNET, animatrice**, demande si les membres des différents groupes souhaitent compléter la présentation de leurs rapporteurs. Elle souligne que plusieurs remarques ont été émises sur la méthodologie des études et sur les impacts du projet. Or, les impacts du projet renvoient à la 2<sup>e</sup> étape de l'étude d'impact et ne sont pas l'objet de cette réunion. Enfin, elle rappelle que certains rapporteurs ont également mentionné des questions très précises auxquelles le maître d'ouvrage devra apporter des précisions après la réunion, notamment concernant l'accès aux résultats des études.

- **Ressources halieutiques et fonds marins**

### Groupe n° 1

D'après **Jean-Marie DESACHY**, le prestataire du maître d'ouvrage a présenté une liste exhaustive de l'ensemble des espèces présentes sur les fonds marins du site.

Sollicité par M. DESACHY, **Thierry RUELLET, directeur du Groupe d'études des milieux estuariens et littoraux (GEMEL)** et participant de la table n° 1, précise qu'il côtoie régulièrement le maître d'ouvrage au sein du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale (PNM). Il indique avoir présenté aux participants le rôle du PNM et l'avis conforme que son conseil de gestion devrait donner à l'issue de la procédure : des questions ont ainsi été posées à ce sujet. Il précise que les pêcheurs, dont certains présents ce soir, sont représentés au sein de ce conseil de gestion, dont la composition est plurielle et qui compte une soixantaine de membres.

**Jean-Marie DESACHY, rapporteur**, ajoute que son groupe a évoqué la thèse universitaire préparée actuellement sur le projet. Il s'interroge sur la date de soutenance du doctorant concerné, qui pourrait intervenir après le dépôt du projet auprès de l'Etat, en 2017,

---

<sup>3</sup> Le radar n'est qu'une des outils employés pour étudier les mouvements de l'avifaune dans les aires d'études du projet. D'autres ont notamment permis d'observer l'avifaune présente dans la zone du projet (aire d'étude immédiate) : campagnes bateaux, avions, etc. Ils sont consultables dans la présentation de cette réunion.

et se faire à huis clos alors que, selon lui, son contenu est susceptible de remettre le projet en cause.

**Romain GUESDON, EMDT**, précise qu'il s'agit d'une thèse CIFRE menée dans un cadre universitaire, en partenariat avec la maîtrise d'ouvrage, et commencée il y a 2 ans. Il ajoute que ce travail porte sur les réseaux trophiques (la chaîne alimentaire) au sein de la zone de parc éolien.

**Claude CHARDONNET, animatrice**, demande aux participants de la table n° 1 s'ils se retrouvent dans la présentation de leur rapporteur ; aucun d'entre eux ne se manifeste.

## Groupe n° 2

**Sonia MULLER** indique que, d'après la présentation faite aux participants, le site choisi pour le parc éolien se situe dans une zone propice pour la reproduction d'espèces fortement migratrices (hareng et seiche notamment), qu'il est situé à l'interface des grandes zones fonctionnelles des poissons plats, avec une importance particulière des ridens pour les lançons, et qu'il s'agit d'un gisement naturel pour les amandes, avec une forte variabilité saisonnière et spatiale dans l'ensemble. Elle estime que parmi les 9 espèces de poissons les plus fréquentes sur la zone, certaines ont une forte valeur ajoutée, et que par conséquent, la zone ne s'avère pas négligeable sur le plan économique.

La rapporteuse affirme que le but des campagnes halieutiques est de chercher la diversité des espèces plutôt que la quantité et d'observer la variabilité des quantités dans le temps. Elle rappelle que son groupe a ainsi suggéré de prévoir des campagnes de chalut supplémentaires ou avec un navire plus performant afin de vérifier la présence d'espèces qui ne sont pas pêchées actuellement. Elle ajoute que concernant les protocoles halieutiques, le maître d'ouvrage a répondu que l'interaction entre le suivi scientifique et la pratique de la pêche devait être poursuivie et que cette démarche était d'ores et déjà effective au travers du dispositif VALPENA (Evaluation des activités de pêche au regard des nouvelles activités) au sein des CRPMEM, en raison de la variabilité interannuelle et d'une saison à l'autre.

La rapporteuse indique que son groupe a souhaité connaître les impacts cumulés de l'ensemble des autres activités. La maîtrise d'ouvrage répond que cette évaluation figurerait bien dans l'étude d'impact. La rapporteuse déclare que son groupe a déploré que ces effets cumulés n'aient pas été pris en compte en amont du choix des zones propices par l'Etat.

La rapporteuse indique que son groupe a préconisé de prendre en compte les conséquences du Brexit, qui pourrait conduire selon eux à bloquer l'accès d'une grande partie de la Manche aux navires français, et ce d'autant plus, compte tenu de l'obligation de s'éloigner à plus de 5 milles de la zone de construction du parc éolien de la mer de Rampion.

La rapporteuse rappelle que le maître d'ouvrage a confirmé qu'une analyse des sédiments marins a été faite pour identifier les métaux lourds et que la qualité de ces sédiments s'avère bonne. Cependant, elle souligne que seuls les sédiments en surface ont été analysés, et non pas les sédiments profonds, elle précise également que son groupe estime qu'il serait important d'analyser ces derniers car ils sont susceptibles de remonter à la surface. Elle déclare que la maîtrise d'ouvrage a précisé par ailleurs que la profondeur d'implantation des pieux des éoliennes serait de 30 m<sup>4</sup>.

La rapporteuse déclare que son groupe a sollicité l'accès à l'étude concernant l'impact sonore du parc éolien sur les différentes espèces, au même titre que les autres études. Elle ajoute qu'à ce sujet, la maîtrise d'ouvrage a indiqué que les zones de diffusion du bruit et ses impacts diffèrent en fonction des espèces et que des dispositifs seront mis en place en phase de construction et en phase d'exploitation pour réduire la portée du bruit. La rapporteuse souligne que les participants se sont montrés assez sceptiques à ce sujet et

---

<sup>4</sup> NB : la profondeur d'implantation des pieux envisagée est de l'ordre de 70 m.



qu'ils se sont également interrogés sur l'impact d'éventuels déminages, dont les pêcheurs ont pu constater les effets négatifs sur les migrations d'espèces comme le hareng ou la seiche.

Aux questions sur le déplacement du sable et ses conséquences, la rapporteuse déclare que le maître d'ouvrage a répondu que des études étaient en cours sur ce sujet et que les premiers résultats montraient des répercussions relatives et limitées.

Sonia Muller rappelle que la maîtrise d'ouvrage a confirmé que l'importance de la zone différerait pour les espèces présentes en fonction de leurs étapes de vie. Elle précise qu'au regard de l'importance de la présence des lançons, son groupe a jugé important de demander de pousser les études sur les ridens, notamment concernant l'échantillonnage.

La rapporteuse conclut en déclarant que la richesse de la zone est attestée à la fois par la bibliographie et les campagnes de prélèvements halieutiques, même si la variabilité interannuelle est à prendre en compte, comme le montrent les premiers résultats de l'année 2016, avec une présence plus importante de coquilles Saint-Jacques par rapport à 2015.

### Groupe n° 3

**Thierry DEREUX, rapporteur du groupe n° 3**, explique que les participants ont mis en avant de façon récurrente l'importance du croisement des données issues des études de la maîtrise d'ouvrage et de la pratique des pêcheurs. Il souligne que la maîtrise d'ouvrage a évoqué la forte localisation des espèces sur les fonds marins dans la zone et ses alentours, et a souvent rectifié l'usage du terme d'impact, qui n'est pas encore évalué à ce stade, par celui d'enjeu, ce qui a amené certains participants à s'interroger sur la pertinence des études menées jusqu'ici. Il témoigne que des échanges ont porté sur les choix des points de prélèvement et d'observation et leur pertinence, notamment au regard de l'évolution de l'écosystème. Enfin, il déclare que son groupe s'est interrogé, en particulier, sur le suivi des poissons et qu'ils partagent le constat d'une zone très riche et importante pour les pêcheurs.

- **Milieu humain**

### Groupe n° 1

**Jean-Marie DESACHY** souligne que d'après la présentation faite par le bureau d'études, le territoire perd en population mais limite cette dynamique par les naissances. Il rappelle que la région peut s'appuyer sur la richesse de son agriculture, de sa pêche et du tourisme. Il précise qu'une question a été posée concernant l'impact du projet sur l'immobilier. Pour sa part, le rapporteur juge cet impact potentiellement très néfaste au regard de celui des projets d'éoliennes terrestres et il affirme que selon la loi tout compromis de vente réalisé à Cayeux-sur-Mer doit désormais stipuler l'existence du projet éolien en mer.

Le rapporteur indique que, selon lui, le maître d'ouvrage n'a pas été en mesure d'expliquer clairement l'impact sur les pêcheurs<sup>5</sup>, et il estime cependant que les plus petits d'entre eux n'ont pas d'avenir.

Jean-Marie DESACHY indique avoir reçu une lettre de Xavier BERTRAND, président du conseil régional des Hauts-de-France, dans laquelle celui-ci affirmerait son opposition ferme aux projets éoliens terrestres et maritimes. Le rapporteur rappelle l'annulation du schéma régional picard par la cour d'appel de Douai et appelle à voter aux élections nationales de 2017 en tenant compte du soutien des pouvoirs publics au projet.

---

<sup>5</sup> Cette réunion publique avait pour objectif de partager les résultats de l'état initial environnemental du projet et non pas l'évaluation des impacts qui fera l'objet d'une réunion publique ultérieure.

## Groupe n° 2

D'après **Sonia MULLER, rapporteuse du groupe n°2**, les participants ont mis en avant, à partir des présentations qui leur ont été faites par le bureau d'études et la maîtrise d'ouvrage, l'importance du secteur industriel, de l'agriculture et de la pêche dans l'économie locale. Cependant, elle rappelle que le secteur s'avère moins attrayant que d'autres zones littorales pour le tourisme en matière d'emplois, avec une prépondérance du tourisme non marchand.

Selon la rapporteuse, son groupe a eu le sentiment que les travaux du bureau d'études présentaient le territoire défavorisé, et que dès lors le projet n'aurait qu'un impact marginal, qu'il soit positif ou négatif. Elle ajoute que les participants ont également demandé au maître d'ouvrage s'il disposait d'un retour d'expérience concernant des dépréciations immobilières liées à des projets éoliens en mer.

Concernant la pêche, Sonia Muller rapporte que son groupe a demandé des informations plus détaillées sur les études menées par le CRPMEM de Haute-Normandie et le Réseau d'Informations et de Conseil en Économie des Pêches (RICEP). La rapporteuse présente une carte du CRPMEM sur l'activité des navires de pêche professionnelle en 2013 ; elle précise que le CRPMEM juge le projet néfaste et déplore le manque d'information pour le grand public. Elle ajoute que d'après les données VALPENA, les arts traînants sont la pratique la plus importante sur la zone et aussi la plus dépendante vis-à-vis de celle-ci compte tenu de leur impossibilité de se reporter sur d'autres sites à proximité. Cependant, elle précise que, d'après l'étude du CRPMEM, les arts dormants sont moins touchés car on y observe moins de problèmes de cohabitation sur la zone. Elle ajoute également que selon elle, la zone s'avère très convoitée, notamment pour les campagnes de pêche à la seiche. Enfin, elle affirme que d'après l'étude du RICEP, certains navires sont dépendants de la zone à hauteur minimum de 20 % de leur chiffre d'affaires pour certains métiers.

La rapporteuse déclare que quelques biais ont été soulevés dans les études présentées pendant la réunion, entre autres le fait qu'elles aient été réalisées sur les navires du Nord-Pas-de-Calais et de Haute-Normandie, mais pas sur ceux de Basse-Normandie qui n'étaient pas encore intégrés dans VALPENA. Par ailleurs, selon elle, les participants du groupe n°2 ont noté l'absence de prise en compte de l'activité des navires étrangers, de l'intérêt géographique de la zone (située à proximité des côtes, ce qui entraîne moins de dépenses en gasoil), des bonnes conditions météorologiques et du type d'espèces pêchées.

La rapporteuse précise que son groupe a mis en avant que pendant la phase de construction, l'impact se concentrerait sur les ports du Tréport et de Dieppe : à cet égard, le groupe préconise de prendre en compte l'impact sur l'ensemble de la chaîne de métiers qui leur sont liés.

Le groupe a aussi souhaité des précisions au sujet des conséquences de la construction du parc sur les falaises et leur prise en compte.

**Claude CHARDONNET, animatrice**, remarque qu'un certain nombre de points soulevés par le groupe n° 2 sont à retenir pour la phase d'évaluation des impacts.

## Groupe n° 3

D'après **Thierry DEREUX, rapporteur du groupe n° 3**, certains participants ont eu le sentiment d'une présentation négative du territoire tout en relevant les aspects concernant son attractivité, notamment sur le plan touristique. Si certains participants du groupe considèrent que le projet conduirait à affecter gravement le tourisme, le rapporteur juge au titre de son expérience professionnelle que la prospective est un exercice très complexe. Face à la baisse de la population évoquée par le bureau d'études, le groupe a également affirmé la détermination des habitants à redresser la situation.

Concernant la pêche, le groupe demande, lui aussi, la publication des données du CRPMEM ainsi qu'un exemple concret de la représentation statistique des flux de bateaux pour mieux la visualiser. Il s'est interrogé sur la possibilité de remplacer les emplois perdus, notamment



au regard des 500 emplois prévus pour la maintenance<sup>6</sup>, principalement au Tréport et à Dieppe – chiffre sur lequel certains ont exprimé des doutes. Des pêcheurs ont évoqué le non-respect du gentlemen agreement mis en place avec certaines pêcheries étrangères (Royaume-Uni...) dans les eaux proches des zones de pêche françaises afin de préserver certains stocks halieutiques prévus pour une exploitation commune à partir de la mi-novembre. Cependant, un certain nombre de navires étrangers ont commencé à pêcher sans tenir compte de ces accords tacites dès octobre : les produits sont même importés et revendus en France au détriment des pêcheurs français, contraint par une réglementation plus restrictive.

Thierry DEREUX précise que Xavier BERTRAND appelle de ses vœux l'aménagement d'un EPR dans les Hauts-de-France et que le Conseil départemental de la Somme s'oppose à de nouveaux parcs éoliens.

## 7. Conclusion de l'atelier, Christophe LEBLANC, EMDT

**Christophe LEBLANC** souligne la densité des échanges et précise que s'il ne peut pas répondre immédiatement à l'ensemble des points soulevés, la maîtrise d'ouvrage en prend bonne note et s'appuiera sur le compte rendu de la réunion.

Il se réjouit que dans l'ensemble, les études aient été jugées exhaustives, précises et intéressantes quelles que soient les sensibilités des personnes à l'égard du projet, même si l'interprétation qui peut en être faite diffère. Il note également que leur fiabilité a parfois été mise en doute mais essentiellement sur la partie prospective à venir (impacts), dont il met en avant la complexité.

Constatant que l'assistance s'est montrée impatiente d'évoquer la phase suivante de l'étude d'impact, il souligne que l'état initial est un passage obligé de l'étude impact. Il prend en note la demande du public de bénéficier d'un niveau d'information au moins aussi détaillé sur les impacts et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Même s'ils seront bien sûr intégrés aux études, il met en avant la limite des retours d'expérience concernant l'impact des parcs éoliens en mer sur l'avifaune et les mammifères marins car celui-ci varie fortement en fonction des caractéristiques environnementales de chaque site et de la nature même du projet technique. Il relève qu'un lien fort a été retenu entre la présence d'oiseaux, l'habitat et les activités humaines existantes et à venir.

Concernant la thèse CIFRE sur les fonds marins évoquée par la table n° 1, il précise que le choix de rendre publiques ou non les soutenance relèvent du jury et du type de thèse ; en revanche, le rapport de la thèse en question sera bien rendu public. La forme de cette restitution serait à définir.

Concernant les études halieutiques, il retient l'argument de la forte variabilité spatiale et temporelle des données, ce qui implique de les mener sur plusieurs années, ainsi que la demande d'augmentation des points d'étude et d'échantillonnage et des espèces à étudier, ou encore d'extension de la zone d'étude. A cet égard, il rappelle que le protocole d'étude halieutique mis en place est déjà conséquent et qu'il a été élaboré pendant un an et demi avec le comité des pêches pour aboutir au plus complet qui soit, à sa connaissance, pour un parc éolien en mer : si ce choix se justifie, il souligne qu'un compromis est nécessaire pour que le protocole soit le plus pertinent possible.

Il prend bonne note de la forte demande de partage de l'ensemble des études, qui doivent d'ailleurs encore se poursuivre. Il ne peut se prononcer à ce jour sur la possibilité de diffuser l'ensemble des études avant l'enquête publique car il ne s'agit pas de la pratique habituelle en la matière.

---

<sup>6</sup> Ce chiffre comprend les emplois directs et indirects pour l'ensemble de l'activité exploitation et maintenance pour le parc éolien de Dieppe – Le Tréport.



Concernant le milieu humain, il relève l'inquiétude sur le sujet de l'immobilier et la mise en avant des biais des études en soulignant que ceux-ci sont propres à toute étude et qu'ils ont été évoqués rapidement lors des présentations thématiques. Du reste, une trop grande précision dans les études peut s'avérer improductive. Concernant l'étude VALPENA et les études socio-économiques sur la pêche, il rappelle qu'elles rassemblent seulement un an de données et qu'elles doivent encore être complétées pour tirer des conclusions solides.

Il relève enfin la demande de supports de présentation plus visuels, plus détaillés, plus faciles à lire et à comprendre.

Il remercie la commune de Cayeux-sur-Mer pour avoir accueilli cette réunion, ainsi que l'ensemble des participants.